

## Notice

### Activités périscolaires 2017 – 2018

02 octobre 2017

#### **1- Inscription et règlement:**

Les demandes d'inscription seront à rendre à partir du lundi 02 octobre 2017. L'inscription devient définitive dès la deuxième séance. Aucun remboursement ne sera alors possible. Attention, en cas de désistement, la place pourra être attribuée à un autre élève.

Le document sera remis directement à l'enseignante de la classe (pour les élèves de l'école primaire), au surveillant ou au coordonnateur des activités périscolaires M. Nemer JABRE (pour les élèves du collège et du lycée).

#### **Aucune inscription ne pourra être prise par téléphone.**

Le règlement doit être effectué à la caisse du lycée en un seul versement avant la date indiquée sur la facture. En cas de non-paiement dans les délais impartis, l'établissement réattribuera la place à un autre élève.

Les élèves ayant participé les années précédentes à des activités spécifiques (piano, guitare, sports de combat) seront réinscrits en priorité. Certains critères seront examinés (assiduité et conduite notamment).

Concernant les activités musicales, une représentation sera donnée en fin d'année devant les parents. L'adhésion à ce projet est essentielle.

Pour les autres activités, priorité sera donnée aux premiers inscrits. Dans la mesure du possible, nous essaierons d'attribuer au moins une activité par élève.

#### **Les activités débuteront le Lundi 16 octobre 2017.**

#### **2- Désistement – absence – exclusion**

L'élève ne pourra cesser de fréquenter une activité que sur accord écrit des parents. Aucun remboursement ne sera exigible. Un appel des élèves aura lieu en début de séance. Le coordonnateur des activités périscolaires devra impérativement être informé par écrit ou par téléphone de l'absence de votre enfant. En cas d'absences répétées et non justifiées, l'établissement pourra prendre la décision d'exclure l'élève de l'activité.

#### **3- Frais de participation**

- **Ecole (13h45 à 15h10) : 350.000 LL par activité et par année**
- **Collège et lycée (15h40 à 17h10 et 17h20 à 18h10): 350.000 L.L. par activité et par année (sauf activité Robotique 450,000 L.L. par année, et activité Sciences 450,000L.L. pour 15 séances, et activité D.J. C Junior 675,000L.L. pour 17 séances, et activité Little bits 450,000L.L. pour 15 séances).**
- **Collège (11h45 à 12h25) : du lundi au vendredi. 200.000 L.L. par activité et par année.**
- **Tous niveaux : Activités du samedi : 350.000 LL**

Pour chaque famille un tarif dégressif **par élève** de 10% (2ème activité) 20% (3ème activité et plus - **5 activités au maximum**) sera appliqué. (Les activités de robotique, sciences, D.J. C Junior et Little bits ne bénéficient pas de cette réduction).

#### **Les activités périscolaires prendront fin le samedi 09 juin 2018.**

#### **4- Règlement des activités périscolaires**

L'élève doit respecter en toute occasion partenaires, adversaires, adultes, installations, matériels et tout adulte intervenant dans le cadre des activités périscolaires. Il devra s'engager pleinement dans l'activité qu'il a choisie.

Une note annexe sera distribuée à tous les élèves lors de la première séance. Elle sera signée par l'élève et par ses parents.

#### **5- Sortie / Transport :**

Les sorties se feront par **le portail maternel** pour les élèves de CP à la CM2 (ouverture à 15h10) et par **le portail sud** pour les élèves de 6ème à la T° (ouverture à 17h15 et à 18h10).

**Le transport** des élèves après les activités se déroulant au Lycée est assuré par la Connex, **il est payant**. Les parents sont invités à prendre contact avec le responsable des transports **Connex** pour s'assurer des possibilités de ramassage.

**Christine VANDROMME**